Les différentes étapes et échanges dans le traitement d'une absence





les écrans ANGE RH des étapes







Le **Contrat** est disponible dans ANGE RH <u>Le 1^{er} jour du remplacement</u>, le CE (dans l'onglet « suivi ») <u>INSTALLE</u> le suppléant. Le **PVI** est automatiquement disponible <u>Le CE télécharge Contrat et PVI et les</u> <u>retourne signés par mail</u> à la DSDEN

Dès le transfert du dossier vers EASI, le Chef d'Etablissement peut suivre l'avancement du traitement de l'absence par la DSDEN.

Dès que l'absence est validée par la DSDEN, le téléchargement du Contrat est possible. Il doit être renvoyer signé à la DSDEN.

Le 1^{er} jour de la suppléance, le Chef d'Etablissement installe le suppléant sur ANGE RH (dans l'onglet « suivi suppléance », il clique sur « Installer le suppléant »)
 19/06/2023 11:10:06
 Création de la suppléance EASI numéro 26879

 19/06/2023 11:10:06
 Création de l'absence EASI numéro 30882

 19/06/2023 11:10:04
 Création du suppléant dans EASI

 19/06/2023 11:10:02
 Début du transfert dans EASI

Statut des échanges avec EASI



 Le PVI est alors disponible
 sur ANGE RH.
 Contrat
 Installation
 PVI

 Le télécharger et le retourner signé à la DSDEN
 En cours
 Télécharger le contrat
 Suppléant installé
 Télécharger le PVI



Dès le début de la suppléance, le Chef d'Etablissement a accès à la **grille d'évaluation**.

A partir de l'onglet « SUIVI SUPPLEANCE <mark>», il doit la _____</mark> <mark>télécharger</mark>

Avant la fin de la suppléance, il la complète avec le suppléant.

Elle doit être signée des 2 parties, puis redéposée sur ANGE RH Et revalidée par le Chef d'Etablissement

